



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTROT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de LAUROUX, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

RUSSIE.

Petersbourg, le 29 avril. — Le 18 janvier dernier, le prince de Labanow-Rostowsky, ministre de la justice, a communiqué au comité des ministres un mémoire, duquel il résulte que seize gouvernemens de l'empire n'ont pas mis à exécution 2759 oukases qui, de 1822 à 1824, leur ont été expédiés par le sénat dirigeant. Le gouvernement de Kursk seul a laissé 660 de ces oukases sans exécution.

En conséquence, le comité des ministres a été d'avis de faire une forte réprimande à chacun de ces 16 gouvernemens, de leur enjoindre de faire mettre, dans l'espace d'un an, ce grand nombre d'oukases à exécution, et de rendre compte des motifs de leur retard.

L'empereur, à qui la résolution du comité des ministres a été soumise, a réduit à 3 mois le terme d'un an pour l'exécution de ces oukases; S. M. a en même temps ajouté que l'on devait présenter le gouverneur-civil de Kursk, que s'il se rendait à l'avenir coupable de pareils désordres, il serait traduit devant le tribunal criminel.

ESPAGNE.

Madrid, le 3 mai. — La municipalité de Bilbao a fait publier un ban pour que toutes les personnes qui auraient entre les mains des livres, papiers, manuscrits et discours relatifs aux sociétés secrètes des maçons, communeros, carbonari et aux réunions patriotiques, eussent à les livrer dans le terme de trois jours, sous peine d'être châtiés selon toute la rigueur des lois.

Madrid devient chaque jour plus triste; les spectacles continuent à être fermés, et les comédiens meurent de faim; les musiciens ambulans, les chanteurs de rues, sont interdits; la cour est absente pour huit mois, les grands et les riches sont exilés ou en fuite; le commerce et l'industrie sont morts, et au milieu de toutes ces calamités, les jésuites ressuscitent pour la plus grande prospérité de toutes les Espagnes.

Il est vrai qu'en échange nous avons depuis près de quinze jours des processions de moines et de confrères, qui parcourent la ville en tous sens. On a même remarqué, à la suite de l'une d'elles, l'ambassadeur d'une puissance voisine; ce qui est aussi remarquable, c'est la conduite des agens de la police, mise aux ordres de la municipalité. Dimanche 23 du même mois dernier, ces agens parcoururent la ville et firent payer sur le champ et sans réplique des amendes à tous les marchands qui avaient laissé la porte de leur boutique ouverte.

— On mande de Grenade, le 22 avril :

Hier, vers une heure un quart du matin, on ressentit dans toute ville un fort tremblement de terre, qui jeta les habitans dans une consternation telle, que plusieurs furent s'établir sur les places publiques ou en rase campagne, pour être à l'abri du danger de la chute des maisons. Jusqu'à cinq heures du matin, il y eut deux autres secousses, mais non pas accompagnées d'un bruit remarquable comme la première; à cinq heures et demie cependant, une autre secousse fut plus forte que les précédentes. Vers onze heures du matin et à huit heures du soir, il y eut deux autres secousses; mais il n'en résulta aucun dommage, comme cela est arrivé à Santa-Fé. Les habitans craignaient la répétition du tremblement de terre dans les vingt-quatre heures; mais la Providence n'en a pas ainsi disposé: des pluies abondantes sont venues rafraîchir l'atmosphère.

ANGLETERRE.

Londres, le 13 mai. — La nouvelle de la paix avec les Birmans a été apportée par le navire le *Mellish*, mais elle n'a produit que peu d'effet. Les conditions de cette paix, sont que les Birmans ont cédé trois provinces et payer une somme considérable à la compagnie.

— On croit que le parlement sera dissous le premier du mois prochain.

— C'est le général Ponsomby qui remplace sir Frédéric Adams, haut-commissaire des îles Ioniennes, pendant son voyage pour venir en Angleterre.

— Hier, il y a eu au théâtre de Covent-garden un bal brillant en faveur des ouvriers en détresse.

— Le *Morning-Chronicle* dit qu'on a beaucoup parlé d'un changement de ministère et d'une nouvelle administration qui serait formée moitié par des hommes pris dans la haute aristocratie, moitié par les plus considérables du parti des Whigs. Le *Times*, en répétant la même nouvelle, va plus loin encore, et se livre à cette discussion des allusions contre le duc d'York et le duc de Devonshire, qui, dit-il, ne serait au fond nullement fâché d'un

mouvement qui le délivrerait de deux hommes qu'il hait (MM. Canning et Huskisson), et qui sont devenus pour lui comme deux consuls incommodes.

Le *Courier* combat surtout dans cet article du *Times* ce qu'il a de relatif au duc d'York et au roi.

Le débat, à la chambre des pairs, relatif à la proposition du comte Malmesbury, de n'accorder l'importation des grains, que pour autant que la mesure fut jugée nécessaire par une enquête rigoureuse (V. n° 112), a donné lieu à plusieurs recherches, et particulièrement à examiner qu'elles étaient les consommations comparatives de l'Angleterre en grains à des époques éloignées. Il en est résulté le fait assez curieux que, dans les 25 premières années du dernier siècle, lorsque la population anglaise ne s'élevait qu'à 5 millions et demi, la production totale des grains était d'environ 8 millions de quaters, dont elle consommait 7 et exportait 1; et dans la dernière année 1825, cette même population, portée à 12 millions, avait consommé 19 millions de quaters dont 15 produits et 4 importés.

On voit par ce rapprochement, qu'à quelque point que la culture du grain ait augmenté en Angleterre depuis un siècle, et quoique les pommes-de-terre, aient doublé les moyens de subsistance, elle ne peut suffire aujourd'hui à sa propre consommation.

S'il faut croire les bruits publics, l'avantage obtenu par le ministère n'aurait été dû qu'aux derniers efforts auxquels un ministère puisse être réduit. On assure que la circulaire envoyée par lui à ses amis, pour les inviter à se trouver à leurs places à la chambre le jour de la discussion de la proposition du comte Malmesbury, annonçait que le comte de Liverpool était résolu à donner sa démission si le ministère ne remportait pas l'avantage. On ajoute que ce n'est que par une demande semblable faite auprès du roi, que le duc d'York et quelques autres nobles pairs, sous son influence immédiate, n'ont pas pu venir à la chambre voter contre le ministère.

On croit que leur absence est due à l'intervention du roi, mais il est très-probable que la déclaration du comte de Liverpool a suffi pour détourner S. A. R. d'une démarche qui, en amenant la démission du comte de Liverpool, aurait dissous le ministère et compromis la tranquillité de l'Angleterre dans un moment si critique.

Nous avons examiné les rapports sur le nombre des ouvriers sans ouvrage en Angleterre et en Ecosse, et d'après tous ces renseignements, nous pensons qu'on ne peut en porter le nombre à moins de 250,000 hommes. (*Globe and Traveller*.)

ALLEMAGNE.

Francfort, le 11 mai. — Des associations en faveur des Grecs se forment dans toutes les villes de la vieille comme de la nouvelle Prusse. On cite entre autres, Stettin, Magdebourg, Breslau, Koenigsberg, etc. Un journal allemand remarqué que cet élan a été simultané dans ce royaume, et qu'un seul mouvement semble s'être produit sur tous les points au même instant. Le docteur Hafeland a écrit à un journal de Berlin pour informer le public que, depuis son premier appel, les souscriptions s'élevaient multipliées de la manière la plus satisfaisante. Le prince Auguste, fils du roi, a donné 200 thalers, et le ministre d'état Humbold 20 frédéric d'or et 4 ducats. La quête faite par les comtesses de Brühl et Pappenheim a produit 375 thalers. Dans la seconde liste des souscriptions, publiée le lendemain par le docteur Hafeland, on remarque celles du prince Albert, fils du roi, du bourgmestre et des fonctionnaires les plus élevés.

A Dusseldorf s'est formé un comité grec composé des principaux fonctionnaires, y compris le premier bourgmestre, de professeurs et de négocians. Munster a suivi cet exemple. Enfin on se dispose à Cologne à donner un concert de dilettanti à l'instar de celui de Paris.

La *Gazette universelle* mande, sous la rubrique de Pologne, que plusieurs journaux ont publié ce qui suit: « On apprend que les troupes prussiennes, en garnison dans le grand-duché de Posen, seront renforcées par quelques régimens extraits des autres provinces de la monarchie. Parmi les conjectures qu'on hasarde pour expliquer le motif de cette mesure, on parle de traces d'une conspiration contre l'ordre actuel des choses dans le royaume de Pologne. »

FRANCE.

Paris, le 15 mai. — S. M. a nommé chevaliers de ses ordres, le duc de La Tremouille, le prince de Solre, capitaine des gardes, et le prince de Polignac, ambassadeur du roi à Londres.

— L'*Etoile* donne, non point comme pièce dont la publication soit autorisée, mais simplement comme document, une *Lettre apostolique de S. S. Léon XII qui condamne les sectes secrètes et clandestines*. Le saint-père dit que la sollicitude pontificale qui l'anime ne se retrouve pas seulement dans les anciennes

Annales ecclésiastiques, mais dans les actes des pontifes romains de nos jours et il cite à ce sujet la bulle de Clément XII, *In eminenti*, 28 avril 1738, de Benoît XIV *Providas*, 15e. jour des calendes d'avril 1751, contre les francs-maçons, et récemment celle de Pie VII, *Ecclesiam à Jesu-Christo*, publiée dans les ides de septembre 1821, contre les carbonari.

— Les éditeurs de plusieurs journaux de littérature et des théâtres, sont cités pour jeudi prochain 18 de ce mois en police correctionnelle, comme prévenus d'envahissement du domaine de la politique.

— En annonçant le danger qu'a couru sir Hudson-Lowe à Smyrne, *l'Etoile* affirme qu'il n'y a point dans cette ville d'agent consulaire français du nom de Perry.

Cours de la bourse du 15 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 64 35 c. Actions de la banque, 2025 00 Emprunt royal d'Esp. 1826, 44 1/2. Emprunt d'Haïti, 745 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

L'Etoile, après avoir répété la nouvelle du *Courrier Français* annonçant le désastre de Missolonghi (voyez le numéro d'hier), ajoute ce qui suit : « Cette nouvelle a été transmise de Corfou à Paris, par Ancône, à sir Frédéric Adams, lord haut-commissaire des îles Ioniennes. Nous espérons encore qu'elle ne se confirmera pas. Nos dernières nouvelles nous apprenaient l'arrivée de l'amiral Miaoulis, et faisaient espérer le ravitaillement de la place. »

— *L'Observateur de Trieste* du 6 mai ne confirme nullement la prise de Missolonghi annoncée hier par le *Courrier français*. Voici un extrait de la *Gazette d'Augsbourg* :

Trieste, le 4 mai. — Des lettres de Corfou, du 22 avril, assurent que le 14 et le 15, Miaoulis a attaqué la flotte turque près de Missolonghi, lui a brûlé 2 frégates, et détruit 5 à 6 bâtiments d'une moindre dimension. Après cet échec, la flotte turque s'est, dit-on, retirée à Patras, et par là Missolonghi a été débarrassé momentanément du côté de la mer.

» Ces lettres ajoutent que Hussein-Bey est mort des blessures qu'il avait reçues au dernier assaut de Missolonghi, et que le pacha de Candie ne lui survivra pas longtemps. »

Du 5. « Un navire arrivé ici hier soir de Zante, après une traversée de 5 jours, apporte la nouvelle que les Grecs ont repris Vassiladi et Anatolico. Un autre navire, venu de Céphalonie en six jours, confirme cette nouvelle, qui a cependant encore bien besoin de confirmation. »

PAYS-BAS.

La Haye, le 15 mai. — Le roi n'ayant pu, par suite de l'opération qu'il a subie, assister depuis trois semaines au service divin, s'est rendu hier matin, à l'occasion de la fête de la Pentecôte, accompagné de la reine et des princes et princesses de la famille royale, à l'église dite *Kloosterkerk*, où le ministre du culte van den Brock a prononcé le sermon. Ce prédicateur a rendu les actions de grâces les plus ferventes à l'Être-Suprême pour l'heureux rétablissement de S. M. (J. de Bruxelles.)

LIÈGE, LE 18 MAI.

L'amiral Cochrane qui vient de partir pour la Grèce, était resté à Bruxelles pendant quelque temps, en attendant les préparatifs d'une expédition qui doit se rallier incessamment dans un lieu indiqué de la Méditerranée. (*Courrier des Pays-Bas*.)

— La princesse de Suède, est accouchée très heureusement le 3 mai d'un prince qui a dû être baptisé le 11, sous les noms de Charles-Louis-Eugène.

— Plusieurs habitants de Tournay se proposent de faire circuler une liste de souscription pour un concert à donner incessamment au profit des Hellènes.

— La société de S^{te} Cécile, à Termonde, a ouvert une souscription pour donner un concert en faveur des Hellènes, déjà elle compte de nombreux souscripteurs.

— Demain doit avoir lieu à Bruxelles, au local de la *Société des amis des beaux arts*, la représentation extraordinaire au bénéfice des Grecs annoncée depuis long-temps. On assure que le fils de l'illustre Marcos Botzaris qui se rend de Londres à Dresde avec quelques autres jeunes Grecs de distinction, sera présent à cette représentation.

— Avant-hier dans l'après-dînée, un canonnier de la garnison de cette ville ayant trouvé dans une maison de débauche, un jeune homme chez une fille avec laquelle il avait des relations, frappa dans un accès de jalousie, cette malheureuse de deux coups de sabre : le premier la blessa à la main assez légèrement ; mais le second lui fit à la tête une blessure que l'on croit mortelle.

Un sergent ayant voulu arrêter le meurtrier, celui-ci se défendit avec son sabre, et prit la fuite ; poursuivi par plusieurs sous-officiers, qui l'atteignirent derrière le Palais, il se défendit de nouveau, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à l'arrêter.

Il y a environ deux mois qu'un paisible habitant de cette ville nous adressa une réclamation contre un soldat de la garnison qui l'arrêta le soir dans la rue, voulant, disait-il, se donner une peignée avec lui. Comme le bourgeois n'était pas d'humeur à lutter à coups de poing ou de canne contre un inconnu armé d'un sabre, il crut que le parti le plus sage était de prendre la fuite. Le soldat poussé par son ardeur grande pour le combat, dirigea sur lui un coup de sabre, qui heureusement ne frappa que le pavé, et non content de cette première épreuve, il le poursuivit jusqu'à son domicile.

Ce fait, rapproché du premier beaucoup plus grave, peut faire naître des réflexions sur le danger de laisser aux mains des soldats hors le tems du service des armes qui ne leur sont d'aucun usage, et dont ils peuvent, comme on vient de le voir, faire un si terrible abus contre la classe bourgeoise.

« Le soldat anglais, dit M. Dupin (1), au sein de la patrie et surtout en tems de paix, n'est armé que pour remplir son *vice*. Fût-il en faction, si par suite d'une dispute avec des citoyens, il abusait de ses moyens d'agression pour les blesser ou les tuer, un cri d'horreur s'éleverait de toutes parts... Ajoutons que dans tous les cas il serait jugé par les *tribunaux civils*. »

» En Angleterre, les fusiliers, les grenadiers et les caporaux n'ont pas de sabre. L'officier et les sous-officiers sont les seuls auxquels on donne le sabre ou l'épée ; ils ne la portent que quand ils sont de service ou de parade.

» Le militaire anglais n'a pas cet aspect menaçant et farouche que, trop souvent, sur le continent Européen, on prend pour l'attitude martiale. Son regard insolent ne va pas toiser les hommes et les femmes, avec cette arrogance que semble dire : « C'est moi qui suis la force et la terreur... » On voit le militaire, au sortir des camps, chercher plutôt à faire oublier son état, lorsqu'il se montre au sein de la cité. Dès qu'un officier anglais arrive dans la capitale, à moins d'être de service, il quitte ses armes, son uniforme et ses décorations : son costume ne diffère alors pas plus de celui d'un simple citoyen, que n'en diffère le frac tout uni d'un membre du parlement, ou d'un prince du sang. »

» Par là, l'officier rentre à chaque instant et se confond au milieu de ses compatriotes, dont il reprend l'esprit et le caractère. Par là, les hommes des classes civiles s'habituent à ne voir dans les militaires que des citoyens, armés seulement au jour du besoin pour la défense commune, mais non pas attachés à l'épée comme un janissaire au cimenterie, ni dévoués au combat, à l'exclusion de tout autre devoir. Tel doit être, à cet égard, l'esprit d'un peuple régi par des lois constitutionnelles. »

REVUE POLITIQUE.

Chaque jour les événements de l'Amérique du Sud viennent faire ressortir ce qu'à de ridicule la persévérance de l'Espagne à rêver une nouvelle conquête de ses colonies. A peine la garnison de St-Jean d'Ulloa n'est-elle débarquée sur les côtes de la Péninsule que les journaux nous apprennent la reddition de Callao.

Voilà donc le Mexique et le Pérou, non pas affranchis, ils le sont depuis long-temps, mais délivrés de voisinages qui, exigeant une sorte de surveillance, étaient plus ou moins gênans. Il reste désormais à la métropole, dans toute l'étendue de l'hémisphère américain, Chili, Cuba et Porto-Rico.

L'île de Chiloe, placée au sud du Chili et presque à l'extrémité de l'Amérique, est une possession d'une importance très-médiocre pour l'Espagne. Saint-Jean d'Ulloa, Callao, l'un presque sous les murs de la Vera-Cruz, l'autre très-rapproché de Lima, dominant ces deux places, à peu près comme Gibraltar et Cadix dominent les côtes méridionales de la Péninsule, formaient deux postes bien autrement incommodes pour les nouvelles républiques. Autant elles peuvent dédaigner la conquête du dernier retranchement de l'ennemi, autant il importait à leur tranquillité d'expulser des deux autres points. Du reste, le sort de Chiloe ne saurait être long-temps douteux. Elle subira la destinée commune. C'est aussi une question de date, elle peut être résolue à loisir.

Des symptômes d'insurrection ont déjà éclaté à Cuba. Si la métropole reste seule pour former obstacle au vœu d'émancipation, nul doute que bientôt le drapeau de l'indépendance ne soit arboré à La Havane. Que sera-ce si le Mexique et la Colombie, dont l'état de guerre avec l'Espagne provoque et légitime toute espèce d'hostilité, s'unissent pour favoriser l'insurrection ?

Que tel soit le dessein de ces deux républiques, c'est ce qui résulte de la nature des choses, et c'est ce qu'attesterait au besoin cette phrase du message du président des Etats-Unis du Nord, relativement au congrès de Panama : « La position des îles de Cuba et de Porto-Rico est très importante. » L'invasion de ces deux îles par les forces unies du Mexique et de la Colombie est un des projets que doivent mûrir à Panama les états belligérans. »

Ainsi le projet de cette invasion existe, cela n'est pas douteux. Maintenant si nous songeons au caractère de Bolivar, de qui l'influence, si ce n'est la coopération directe, présidera nécessairement à cette expédition, si l'on se rappelle sa conduite, son noble désintéressement dans la guerre de Pérou ; l'affranchissement, et non la conquête de Cuba et de Porto-Rico, est évidemment le but de l'invasion projetée.

Agir dans d'autres vues serait faire une si étrange abdication des principes qui ont jusqu'à présent dirigé sa vie politique, serait un contraste si frappant avec les maximes du droit public américain, proclamant que la possession par conquête est un fait et non un droit, maximes mille fois invoquées à l'appui de la guerre de l'indépendance, qu'il est impossible de prêter à ce grand homme l'idée de porter la plus légère atteinte aux vœux et au droit qu'ont ces îles de se constituer en nations souveraines. C'est donc le libérateur et non le conquérant qui descendra sur leurs plages.

Qu'en Europe, où le spectacle de la prohibé politique s'est trop rarement offert, le caractère magnanime du héros de l'Amérique soit calomnié ou mécompris, nous le concevons ; mais que dans la patrie de Franklin et de Washington, on conserve la même défiance envers Bolivar, c'est ce qui s'explique que moins facilement.

« Les convulsions auxquelles la composition particulière de leur population exposerait ces îles en cas qu'elles fussent envahies, dit M. Adams, et le danger qu'il y aurait de les voir tomber entre les mains d'une puissance européenne, autre que l'Espagne, empêchent que nous ne puissions contempler avec indifférence les résultats auxquels le congrès de Panama pourra donner lieu. »

» Il n'est point nécessaire de donner plus de développement à cette question ; il suffit de dire que tous nos efforts, par rapport à cette matière, auront pour but de conserver l'état actuel des choses, la tranquillité de ces îles, la paix et la sécurité de leurs habitants. »

Plusieurs choses affligent dans ces divers passages : mépris du vœu bien connu des habitants de Cuba et de droits aussi sacrés à La Havane qu'à Boston et à Philadelphie ; affectation à méconnaître le but de l'expédition projetée, que le président sait bien ne pas être la conquête des îles.

(1) Voyages dans la Grande-Bretagne, tome II, chap. VI, édition de Bruxelles.

Dans le même manifeste, on se livre à des arguties, dignes tout au plus de la diplomatie de Vénise, pour refuser de reconnaître l'indépendance d'Italie. Les journaux français n'ont pas eu de peine à en faire justice et à établir que les scrupules exprimés par M. Adams prennent uniquement leur source dans la crainte de l'influence que peut exercer sur les esclaves des Etats-Unis l'aspect de l'émancipation des noirs de Saint-Domingue, et de l'affranchissement de ceux que recèlent en assez grand nombre Cuba et Porto-Rico.

A ces vœux peu dignes d'un grand peuple se joignent des considérations purement commerciales, plus faites pour diriger le cabinet de St-James que le cabinet de Washington.

Mais ce qui doit surprendre autant qu'affliger, c'est de voir le chef d'une république, dont l'exemple a donné la liberté au Nouveau-Monde, négocier avec la Sainte-Alliance pour comprimer l'essor auquel cette même république a donné l'impulsion. Nous en douterions encore, si la réponse du ministre de Russie au gouvernement des Etats-Unis, insérée dans tous les journaux, n'en avait fourni la preuve officielle.

Qu'on lise la dépêche de M. de Nesselrode à M. Middleton, et l'on verra que la république sollicite l'intervention de la Russie pour assurer à l'Espagne la possession tranquille des îles de Cuba et de Porto-Rico; que la république, en professant une sollicitude généreuse pour les droits de l'Espagne, a avoué des principes adoptés par la Russie, il y a longtemps, comme base de son système politique, etc.

La sollicitude généreuse pour les droits de l'Espagne, de la part du gouvernement qui possède les Florides, est chose assez étrange pour ne pas avoir besoin de faire remarquer ce qu'elle a de bizarre dans la bouche des anciens colons de l'Angleterre, affranchis comme veulent l'être les colons de la péninsule.

Ce langage et ces actes contrastent singulièrement avec l'admirable discours prononcé par le président à l'ouverture de la session actuelle du congrès.

Ce qui peut rassurer contre la nouvelle tendance du cabinet de Washington, jusqu'à présent si noble et si pure, c'est qu'elle semble condamnée par la majorité de la nation. On parle de réclamations énergiques contre le droit que veut s'attribuer le président, d'envoyer, sans la participation de la législature, un ambassadeur à Panama et surtout de lui donner des instructions. On cherche à rendre plus populaires les élections pour la présidence et la vice-présidence. On sait en outre que le sénat vient d'adopter l'importante résolution qu'aucun individu qui a été deux fois élu président des Etats-Unis ne sera éligible de nouveau, mesure qui ne prouve pas en faveur de la popularité du président actuel. C'est ainsi que ce peuple, grâce à de sages précautions, prévient les écarts d'une politique exorbitante dont l'influence réagirait infailliblement contre lui-même et lui ferait perdre dans l'opinion du monde civilisé la haute estime qu'il y a occupée jusqu'aujourd'hui et qu'il accroîtra encore le jour où il proclamera l'abolition de l'esclavage et reconnaîtra de nouveau la prééminence des droits des nations sur leurs intérêts matériels.

Le gouvernement des Etats-Unis est surtout le gouvernement de l'opinion; c'est d'elle qu'il emprunte sa force; et comme l'essor de l'opinion, loin d'y être entravé, est au contraire favorisé par les institutions comme il l'est par les mœurs et un esprit public très vif, les erreurs du pouvoir ne sauraient y être ni longues ni dangereuses. Le machiavélisme ne peut se naturaliser sur le sol qui donna naissance à Penn., à Washington, à Franklin et à ce vénérable Jefferson, qui, après avoir été deux fois premier magistrat de la république, nouveau Cincinnatus, achève sa noble carrière dans un état voisin de l'indigence.

Liban

STATISTIQUE des établissements de bienfaisance dans le royaume des Pays-Bas pendant l'année 1824.

Les dons et legs en faveur des institutions de bienfaisance dans notre royaume, dont l'acceptation a été autorisée en 1824, s'élevaient à plus de 200,000 fl., dont 17,800 pour la province de Liège. Celle de Drenthe ne figure pour rien dans la liste des dix-huit provinces.

Il y avait en 1824 trois établissements pour les sourds-muets : un à Groningue où il se trouvait 151 individus des deux sexes; le second à Liège, composé de 34 élèves; et le troisième à Gand, renfermant 27 élèves du sexe féminin. Un quatrième établissement s'y organisait pour les muets du sexe masculin.

Dans le grand-duché de Luxembourg il n'existe pas de mont de piété. Dans les huit autres provinces méridionales on en compte 21 qui ont employé en prêts une somme annuelle de fl. 1,849,737.43. L'intérêt annuel des prêts est de 15 p. c. dans la province de Limbourg, de 10 p. c. dans la province de Liège, de 8 à 15 p. c. dans les deux Flandres, de 5 p. c. dans le Hainaut, de 12 à 15 dans les provinces de Namur et d'Anvers.

Les établissements des monts de piété sont beaucoup plus nombreux dans les provinces septentrionales; où l'on en trouve 104 régissant avec un capital de fl. 2,874,067. Le taux de l'intérêt des prêts que l'on y prête, varie depuis 6 jusqu'à trente-quatre pour cent.

Le royaume comptait donc en 1824, 125 monts de piété qui avaient employé un capital de fl. 4,723,805, lequel produisit un bénéfice de 260,596, tous frais déduits.

Il existait dans le royaume 51 banques d'épargne dont 5 ont été organisées dans la province de Limbourg; les autres sont établies dans les provinces septentrionales.

On compte dans le royaume deux sociétés de bienfaisance, une pour les provinces septentrionales et l'autre pour les provinces méridionales. Toutes deux sont présidées par le prince Frédéric. La première de ces sociétés avait établi 11 colonies, et la seconde 3. Le nombre des habitations dans les colonies du Nord, était de 488, et dans celles du Midi de 133. La population des deux colonies était de 5,331 individus, qui ont rendu à la culture 2,661 1/2 bonniers.

Plus de deux mille mendiants ont été arrêtés dans l'année 1824. Le nombre des hospices était, dans les provinces méridionales, de 315; leurs revenus, de 2,002,396; leur population, de 23,022. Dans les provinces septentrionales, le nombre des hospices était de 412; leurs revenus, de 2,383,748; leur population, de 29,955.

Total pour tout le royaume : 727 hospices, avec un revenu de 4,299,594 fl., et une population de 42,977.

(Extrait du rapport présenté aux états-généraux par le ministre de l'intérieur en vertu de la loi fondamentale.)

Passage sous la Tamise (1). Ce passage a pour but de mettre en communication deux quartiers très peuplés, qu'un détour de plus d'une lieue sépare, quand il faut user du pont le plus voisin; d'un autre côté, on est obligé de se créer une route sous la Tamise, parce qu'un pont en cet endroit, se trouvant au dessous des docks (bassins) et des magasins, serait incompatible avec l'activité des navires hanturiers qui montent à mille toises plus haut.

La largeur est, dans l'endroit choisi, de huit cents pieds français; celle du passage sera de neuf cent cinquante pieds. A chaque extrémité seront pour y procurer accès, deux puits de descente atteignant à la profondeur de 45 pieds; l'un des puits, de 120 pieds de diamètre à l'extérieur de ce revêtement, offrira une rampe en spirale, commode pour les voitures, puisqu'elle n'aura que 4 1/2 pouces, par toise de pente; l'autre de 50 pieds de diamètre, sera muni d'escaliers pour les piétons. On a préféré ces puits aux longs plans inclinés qu'il aurait fallu prolonger sur l'une ou l'autre rive pour répartir la chute de 45 pieds. Le passage, au lieu d'être horizontal, s'abaissera graduellement de 15 à 20 pieds en quittant une des rives, pour s'élever d'autant en gagnant l'autre rive.

Deux galeries, chacune de dix pieds de large (dont six pour les voitures et quatre pour les piétons), courront parallèlement, séparées l'une de l'autre par une muraille munie d'arcades qui rétabliront la communication entre elles; constamment éclairées, elles aboutiront aux puits d'ascension. Comme elles seront plus basses au milieu qu'aux issues, un réservoir, recevant les eaux vagues, y sera ménagé, pour être épuisé par une pompe que mettra en action une machine à vapeur.

La lame d'eau qui coulera au dessus des travaux a douze pieds à marée basse, et trente-deux à marée haute; les plus gros vaisseaux y naviguent. Le fond du lit de la rivière se compose de 3 pieds 8 pouces de gravier et de sable; puis viennent un pied 10 pouces d'argile et sable; au dessous de ces 5 1/2 pieds de sol périlleux, se trouve une couche de 35 pieds, composée d'argile pure et tenace. C'est dans cette couche, d'une nature si propre à retenir les éboulements et les eaux, que s'opère le travail. Tandis que l'on creuse, on remplace à mesure les terres excavées par un plein de maçonnerie. Il se trouvera des endroits où l'on aura au dessus de soi que dix pieds et demi de bon sol argilleux; on peut rencontrer aussi des fissures et des crevasses. Il faut ici porter sa confiance sur le savoir de M. Brunel. Dès qu'on aura pénétré de six pouces dans l'argile, on procédera à remplacer ce vide par le solide de maçonnerie, dans lequel on ménagera à mesure les deux galeries servant de route. Puis on recommencera à creuser six autres pouces en se tenant constamment aux aguets pour agir, si la plus légère filtration se manifestait. On avancera de trois pieds par jour.

(1) On sait que les plans de cet immense travail sont arrêtés; les travaux sont commencés, et les fonds pour la dépense sont faits.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 17 mai. — EFFETS PUBLICS. — Sans variations.

CHANGES. — L'Amsterdam court n'a pas été demandé, il fut offert à 118 p. 0/10, de perte; le Londres a été négligé; il s'est traité quelque Paris à la cote d'hier; le Francfort n'a pas été recherché; le Hambourg est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 550 caisses sucre Havane blanc dont on ignore le prix.

Il s'est traité 18 caisses indigo Bengale mélangé; l'ordinaire et fin cuivré a été payé de fl. 3-65 à fl. 3-95 c.; l'ordinaire violet rouge et fin cuivré de fl. 4-26 c. à fl. 4-87 c.; et l'ordinaire et mi-fin violet de fl. 5-17 c. à fl. 6-08 1/2 c.

1 Saron Cochenille argentée a été payé à fl. 10 1/8.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 16 mai. — Dette active, 50 314 51 1/4 50 15 1/16. Différée. 314 131 16 25 1/32. Bill de chance, 16 1/2 17 1/16 131 16. Synd. d'am., 91 314 92 1/2 92. Rentes remb. 83 314 84 1/4 84. Lots d°, 00. Act. soc. comm. 80 1/4 314 1/2.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 16 MAI.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . . fl. 5 63 c.
Id. de seigle, fl. 4 73 c.

VILLE DE LIÈGE. — Patentes de 1826.

Les bourgmestre et échevins informent les patentables que le rôle du quartier du nord est rendu exécutoire et déposé au secrétariat de la régence, où les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant huit jours, après lequel terme il sera remis au percepteur pour en opérer le recouvrement.

Les patentables du quartier de l'ouest ont été prévenus qu'ils peuvent venir en personne prendre leurs feuilles timbrées de patentes; ceux du quartier de l'est peuvent aussi les venir prendre.

A l'hôtel-de-ville le 16 mai 1826.

Le bourgmestre Chevalier DE MELOTTE D'envoz.
Par la régence,
Le secrétaire de la ville, SOLEURE.

TEMPÉRATURE DU 18 MAI.

A 9 h. du mat., 9 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 15 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 16 et 17 mai. — Naissances 4 garçons, 4 filles.
Décès : 3 garçons, 2 filles, 2 hommes, 1 femme; savoir :

Jean Charles Marsick, âgé de 78 ans, orfèvre, faub. St. Léonard, veuf de Catherine Lepiemme.

Gilles Paschal Thurion, âgé de 74 ans, ouvrier drapier, rue Neuve, veuf de Jeanne Anne Ledoux, et époux de Marie Catherine Coklet.

Jean Antoine Joseph Maquinay, âgé de 32 ans, sans prof., rue Sainte Véronique, célibataire.

Anne Henrard, âgée de 65 ans, cultivatrice, faub. St. Léonard, épouse de Lambert Chaumont.

Mariages 11, Savoir ; Entré

Jean François Eglebert, cocher, rue sur le Chaffour, et Marie Joseph Noële Jamart, domestique, rue du Stockis.
Baithélémy Evard, cordonnier, rue Hocheporte, et Catherine Joseph Rouffart, sans prof., même rue.
Gilles Lyon, journalier, faub. St. Léonard, et Pétronille Duchesne, herbière, même faub.
Jacques Joseph Delbrouck, tailleur, rue derrière le Palais, et Marie Joseph Girauch, couturière, rue du Crucifix.
Joseph Depotier, ouvrier ménaisier, rue derrière la Magdelaine, et Jeanne Joseph Flechier, cuisinière, faub. St. Gilles.
Martin Piette, cordonnier, rue sur le Mont, et Anne Catherine Charlier, journalière, même rue.
Alexandre Joseph Clocheroux, employé des taxes municipales, rue derrière Ste. Catherine, et Marie Jeanne Noële Simon, marchande, rue Chaussée des Prés.
Henri Bernard, journalier, rue des Cloutiers, et Marie Gertrude Renkin, journalière, rue Hocheporte.
Alexandre Hayen, ferblantier, rue Matrognard, et Dorothee Koenders, sans prof., rue sur Meuse.
Léonard Joseph Blancar, ouvrier imprimeur, rue des Ecoliers, et Anne Leclercq, sans prof., même rue.
Guillaume Lesoin, ouvrier serrurier, rue derrière St. Pholien, et Marie Catherine Blancar, journalière, rue des Ecoliers.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. PERET, fils rue Ste. Ursule, à la Balance, recevra ce matin des plays et des aloses très fraîches. (428)

A vendre au pied de Pierreuse, n. 49, un bon char-à-bancs de hasard, idem, des harnais platinés neufs, selle de dame, porte-manteau et malle. Le tout à très bon compte. (511)

(938) A vendre chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, un superbe forté piano en acajou, à 3 cordes, 6 octaves et 4 pédales, de même qu'un bois de lit de la plus grande beauté, et un poêle à colonnes de 3 aunes de hauteur.

A vendre à des conditions avantageuses, ou à louer présentement une grande et commode maison, avec un vaste magasin, rue de l'Agneau, n. 426. S'adresser au n. 420, même rue. On pourrait l'échanger contre des terres ou des rentes bien établies.

A louer pour la St-Jean prochain une belle et grande maison avec cour, écurie, remise et jardin ayant vue sur le Quai d'Avroy, sise place derrière St.-Paul, n. 511. S'y adresser pour la voir de 9 à 12 heures du matin. (451)

Belle partie de cotons anglais à broder, coudre et tricoter, arrivée chez les Dlls. GORDINNE, sœurs, négociantes, au Saumon d'or, rue sous la Grande-Tour, à Liège, n. 305.

Liquidation de la maison H. J. REYNIER et Co.

Vente publique et aux enchères le trente juin prochain, aux trois heures de relevée, devant Me. DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée, n. 569, de deux maisons situées, l'une rue Hors-Château, n. 438, l'autre rue Chaussée-des-Prés, n. 362; celle-ci occupée par une fabrique et débit de tabac; desquelles maisons on pourra voir l'intérieur dès maintenant, et le cahier des charges, chez ledit notaire, seulement à dater du 15 prochain. (519)

Ecole primaire royale de Liège.

La commission de direction et de surveillance de l'école primaire royale, prévient les parens qui, pendant le cours du dernier trimestre, ont fait inscrire leurs enfans pour être admis aux leçons le 1er. juin 1826, qu'elle se réunira au local de l'école le lundi 29 mai courant, à midi; elle prie les parens de lui présenter alors les élèves aspirans.

Les personnes qui désireraient encore que leurs enfans y fussent admis à cette époque, peuvent s'adresser avant la séance susdite chez l'instituteur STAPPER, rue de l'Etuve, n. 706.

(60) Par exploit de Phuissier Jean-Nicolas Degueuldre, en date du dix mai 1800 vingt-six, dûment enregistré, les Srs. Philibert Guinand Bersot, fabricant d'horlogerie, domicilié aux Brenets, canton de Neufchâtel, Bernard Lamunière, marchand et monteur de boîte en or, domicilié à Genève, Moyse Pergaux, banquier, domicilié au Locle, Abrun Henri Jeanneret, négociant, domicilié à Brévinau, Racine Dunand, négociant, domicilié à Genève, Perrenond, frères et sœurs, banquiers, domiciliés à la Sagne, et Jean Banquerel, marchand en horlogerie, domicilié à la Chaux Fonds, lesquels font élection de domicile, en l'étude de Mre. Wathour, avoué à Liège, ont en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, en date du trente novembre 1825, dûment enregistré, fait faire commandement au nommé Joseph Fleuret, marchand fugitif, n'ayant aucune résidence connue, de leur payer la somme, 1°. de soixante un florins 48 cents montant des dépens liquidés audit jugement; 2°. huit florins 67 cents pour coût de ce jugement, sans préjudice d'autres dûs, droits, actions, intérêts, frais et dépens: et attendu que le lieu de la résidence dudit Fleuret est inconnu, le commandement a été fait en la personne de Monsieur le procureur du roi, près ledit tribunal, et par affiche, à la porte de l'auditoire du même tribunal.
Signé J. N. DEGUEULDRÉ.

A vendre une ferme en très bon état, composée d'un quartier de maître, habitation pour le fermier, grange, écuries, étables et avec environ 62 bonniers métriques P-B. de jardin, vergers, prés, bois et terres labourables, le tout situé au Hameau de Pair, commune de Clavier, arrondissement de Huy. S'adresser pour plus amples informations à M. DEBEVE, notaire, rue Sœurs de Hasques, à Liège. (349)

(9) Mercredi 24 mai 1826, à neuf heures du matin, la commission des hospices civils de Liège exposera en location dans la salle de ses séances, rue Féronstrée, la maison n. 239, au béguinage de Saint-Christophe, et le quartier n. 1509, à l'hospice de Cornillon. S'adresser pour les conditions au bureau de la recette desdits hospices.

(56) Capital de 392 florins à placer en constitution de rentes à 5 pour cent.

Autres capitaux à placer en constitution ou en achat de rentes. S'adresser à M. H. ANSIAUX, section de Hoyoux, n. 171, à Huy.

Vente par autorité de justice.

Le lundi vingt-deux mai 1826, aux onze heures du matin, il sera procédé, sur la place du grand marché de la ville de Liège, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets consistant en tables, chaises, armoire, moulin à café, horloge, tonneaux, un bois de lit, une commode, une chaudière en fer coalé, étainerie, cuivrierie, deux tombereaux, un charriot, quatre chevaux, un poulain, six vaches à lait, deux veaux, neuf cochons nourrans, quatre truies et trente bêtes à laine; le tout argent comptant.

Chez Bataille, derrière le Palais, n. 57, on teint et blanchit les chapeaux de paille et coton à 1 fl. 15 cents, et on raccommode et teint les plumes. (517)

Un garçon connaissant bien le service de table, peut se présenter de suite rue du Dragon d'or, n. 674. (516)

Belle et grande maison à louer pour la St. Jean prochain, consistant en seize places et en sus une cuisine, quantité de places, pour mettre le chauffage et des légumes, au rez-de-chaussée, un superbe fruitier, deux pompes, deux caves, deux grands greniers, deux cours dont une entrée dans chaque remise, écurie, grand jardin donnant sur le Quai de la Sauvenière, avec une pompe dans ledit jardin, sise place St. Jean, côté n° 822. S'y adresser. (515)

A louer pour le 24 juin prochain, une maison rue Féronstrée, n. 599. S'adresser rue du Pont, n. 922. (476)

A vendre ou louer pour la St. Jean prochain une belle et grande maison en Féronstrée n° 591. S'adresser pour plus ample information, place verte, n° 778. (518)

(88) Mercredi 24 mai 1826, à midi précis, pour finir en un jour, dans le chantier des Srs. B. Delvaux, F. Doneux et sœur, sur Avroy, le notaire DELVAUX vendra une quantité très considérable de bois sciés, savoir: une très grande et belle partie de planches de chêne fort sèches, de toute longueur, jusqu'à 3 1/2, 4, 5 et 6 1/2 aunes; beaucoup de barreaux, feuilletés et quartiers, aussi fort secs; plus de douze mille aunes de wères, terrasses et posselets; horrons de bois blanc, de chêne, de frêne, de cerisier, d'orme et de noyer; mille beaux bois de fusil en bois de noyer; une grande quantité de planches et lattes de bois blanc et de sapin; une grande partie de planches et quartiers de hêtre, raies de sapin pour toits, etc., etc. Argent comptant.

Vente de la terre de Ramioule.

(59) Les héritiers naturels de M. le trésorier de Hemricourt remis en possession de la succession par arrêt du 12 janvier 1826, et dûment autorisés, exposeront en vente aux enchères, le jeudi, 13 juillet 1826, à 2 heures de relevée, par le ministère de Me. BERTRAND, notaire, à Liège, en son étude, sise place Saint-Pierre, n. 871, et en présence de M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, à ce commis; le château et la terre de Ramioule, avec toutes ses dépendances, comprenant treize bonniers et demi des Pays-Bas, de prés, vergers et jardins, soixante bonniers de bois et trente-trois bonniers et demi de culture dont la majeure partie environne le château; plus 5450 litrons épeautre et environ vingt florins de rentes annuelles qui se payent au château.

Cette belle propriété, située au bord de la Meuse qui la sépare de la grande route de Namur, à deux milles de Liège, environ, réunit tous les agrémens de la campagne, une utilité solide et d'abondantes ressources pour l'industrie; le château est solidement construit, la majeure partie des fonds est dans un vallon dont on connaît la fertilité; les fruits des vergers sont d'un produit considérable, les mines de fer, d'alun et de houille y abondent.

L'acquéreur trouvera dans les conditions une sûreté complète et par la continuation du service des charges, la plus grande facilité pour le paiement: les titres et le cahier des charges seront déposés en l'étude dudit Me. BERTRAND, notaire.